



Monsieur Arvez président de la Chambre
des Députés à Bordeaux.

46

NOTES
SUR CAYENNE.

NOTES
SUR CAYENNE

Monsieur Arvez président de la Chambre
des députés à Bordeaux.

uc

NOTES
SUR CAYENNE.

NOTES
SUR CAYENNE.

8° Res. 39

760

NOTES ET OBSERVATIONS

SUR

LES COLONIES FRANÇAISES

DES ANTILLES,

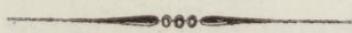
ET PARTICULIÈREMENT

SUR CAYENNE,

AVEC LA COMPARAISON DE SES PRODUITS A CEUX DES
AUTRES COLONIES.

Par M.^r B. P.....,

Négociant à Bordeaux.



A BORDEAUX,

DE L'IMPRIMERIE DE PIERRE BEAUME,

RUE DU PARLEMENT, N.° 39.

MAI 1825.



80004694
Inv. 468
8° Res 39

AVERTISSEMENT.

LA Chambre de commerce de Bordeaux, à laquelle j'ai fait hommage de ce petit travail, ayant bien voulu l'accueillir avec quelque marque d'intérêt, et plusieurs négocians m'ayant depuis témoigné le désir d'en avoir la copie, je me suis décidé à en faire imprimer un petit nombre d'exemplaires pour les donner moi-même aux personnes qui ont plus particulièrement des rapports avec la colonie de Cayenne. J'y ai ajouté quelques notes pour donner, avec plus de détail, des explications sur certains objets. Du reste, je n'ai agi dans aucune vue d'intérêt particulier, mais seulement dans le but de contribuer, s'il est possible, à la prospérité d'un pays qui offre au commerce les plus belles comme les plus grandes chances de succès. Je réclame donc une indulgence toute particulière pour la rédaction de ce travail, en faveur du motif qui me l'a fait entreprendre.

En remettant mon Mémoire à la Chambre

de commerce, je lui ai également remis un échantillon des premiers poivres récoltés à Cayenne sur l'habitation du général Bernard. Voici ce que dit la Chambre à ce sujet, dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser :

« L'échantillon de poivre provenant de l'habitation du général Bernard, nous a paru d'une qualité très-satisfaisante dans son espèce ; il restera déposé dans le cabinet de notre Ecole commerciale, et nous faisons des vœux pour que le succès des plantations du général Bernard réponde à ses louables efforts. »

Ayant été à même de remarquer combien il est utile aux capitaines de navires d'avoir de bonnes instructions pour arriver à Cayenne, quoique cette navigation ait l'avantage d'être ordinairement facile et prompte [selon l'expression des marins, le navire arrive presque toujours au port avant le pilote], j'ai pensé qu'il ne serait pas indifférent aux armateurs, et particulièrement aux marins qui n'ont pas encore parcouru ces parages, de trouver à la suite de ces notes les observations faites en 1822 par M. Bonnefoux, lieutenant de vaisseau.

NOTES

ET OBSERVATIONS

SUR CAYENNE.

A mon départ de France pour Cayenne, au mois de Septembre 1824, je conçus le projet de recueillir des notes et observations sur ce pays, ainsi que sur nos autres colonies des Antilles que je devais visiter également.

Les renseignemens que j'ai pu obtenir ont particulièrement rapport à la Guyanne française, et traitent de son étendue, de ses précieux produits, comme des ressources immenses que cette importante colonie offre aux planteurs, au gouvernement français, et en général au commerce.

La ville de Cayenne, siège du gouvernement, se trouve par les 4 degrés 56 m. de latitude, et 54 degrés 35 m. de longitude. La population totale de la colonie n'est malheureusement pas en rapport avec son étendue : on n'y compte (la garnison à part) que 17 à 18,000 ames, tant blancs que gens de couleurs libres et noirs; encore faut-il comprendre dans ce nombre une peuplade de 8 à 900 Indiens,

race indolente et très-fièrre de son indépendance, qui vit presque entièrement isolée, et par cela seul, d'une utilité très-médiocre à ce beau pays.

La ville est au bord de la mer, sur un terrain presque plat, et dans une situation très-heureuse; mais elle est assez mal bâtie, très-mal pavée, et beaucoup de maisons y sont tenues sans goût: quant aux habitans, ils sont bons, affables, et généralement instruits. On pourrait cependant leur reprocher un peu d'indolence; aussi les voyageurs qui viennent journellement de Surinam (où tout respire la grandeur, l'opulence et la propreté), sont étonnés de trouver une aussi grande différence.

On sait que cette partie du continent fut découverte par Christophe Colomb en 1498. Un aventurier nommé La Ravardière fut le premier Français qui s'établit dans l'île de Cayenne en 1604, avec quelques-uns des siens (1).

En 1626, une colonie de vingt-six hommes y fut envoyée par une société de Rouen.

Depuis cette époque jusqu'en 1665, cette île passa rapidement au pouvoir de diverses Compagnies (2). *En 1666, les Anglais pillèrent et abandon-*

(1) L'île de Cayenne a une quinzaine de lieues de circuit, et n'est séparée du continent que par un canal naturel qui joint la rivière d'Oyac à celle de Cayenne.

(2) Elle fut aussi nommée la France équinoxiale. Louis XIV, par lettres-patentes, avait autorisé ces diverses Compagnies à former des établissemens depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque.

nèrent *Cayenne* : ce ne fut qu'en 1667 que le gouvernement français songea sérieusement à y fonder une colonie. M. Delabarre fut le premier gouverneur envoyé par le Roi en 1670. Depuis cette dernière époque, elle demeura constamment au pouvoir des Français jusqu'en 1809. Alors, et sous le gouvernement de M. Hugues, les Portugais et les Anglais s'en emparèrent ; enfin, en 1817, elle fut restituée à la France qui la possède aujourd'hui. Le Lieutenant-général Carra-Saint-Cyr n'en reprit cependant la possession qu'en Novembre de la même année (1).

Si, depuis cette heureuse époque, cette colonie n'est pas parvenue au degré de splendeur dont sa position avantageuse la rend susceptible, c'est qu'elle n'est encore que très-peu connue, qu'on ne l'a jusqu'ici qu'insuffisamment appréciée, et qu'on n'a cessé de la décrier.

La sureté de son port, les ressources qu'elle offre à la navigation et au commerce, méritent à juste titre l'attention de la France, et ses regards se fixeront un jour avec plaisir et intérêt sur cette belle contrée où jamais on n'éprouva ces coups de vent et ces ouragans si fréquens aux Antilles. Tôt ou tard le gouvernement sentira les avantages que présente cette colonie, et s'apercevant que le

(1) Il semble étonnant qu'on ait retardé deux ans, après le second traité de 1815, à aller reprendre possession de cette importante colonie.

commerce de France l'a rendue l'objet de l'envie de nos voisins, il prendra des mesures, non seulement pour étendre sa prospérité, mais pour la mettre à l'abri de toute atteinte. Les Hollandais et les Portugais qui possèdent une partie de la Guyanne (1), ont toujours vu avec jalousie prospérer cette colonie, dont la bonté et l'étendue leur font continuellement ombrage (2).

Quinze à seize grandes rivières ou fleuves qui l'arrosent forment une partie de sa richesse; ses côtes s'étendent à près de cent lieues. Quant à sa profondeur, elle n'est pas connue. Non seulement elle rivalise, par ses produits, avec St.-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe, mais encore elle en offre maintenant qui, comme dans les Indes, s'y cultivent avec le plus grand succès : tels sont les sucres bruts [il s'en fait très-peu de terrés], le roucou [en 1823 l'exportation s'est montée à plus de 800,000 fr. (3)], les girofles noir et blanc [il

(1) On pourrait également, sans trop hasarder, citer aussi le voisinage des Anglais, auxquels les Hollandais cédèrent en 1796 Démérari, où ils font un grand commerce, et qui est devenu pour eux une colonie extrêmement précieuse par sa position, qui, quoique peu étendue, a aujourd'hui une population blanche double de toute celle de la Guyanne française.

(2) Déjà depuis long-temps les Portugais ont peu à peu fait des empiétemens de terrain jusqu'à Oyapoc. Du côté opposé, nos limites sont le Maroni. Avant ces empiétemens, l'étendue de nos côtes allait à plus de 150 lieues.

(3) Au moment de mon départ le recensement des produits de 1824 n'était pas encore connu.

s'en trouve peu de ces derniers ; l'exportation s'est montée également à 600,000 fr.], le café, le coton, les mélasses (1), le tafia, le magnoc (2), etc.

D'autres produits sont venus augmenter les revenus de cette colonie : ces nouvelles productions sont le cacao, le poivre, la canelle, la muscade, la vanille, le riz, la gomme, etc. (3). Le pays abonde en bois de construction et de teinture, sans compter beaucoup d'autres propres à l'ébénisterie ; pour peu que le planteur soit secondé dans ses opérations, d'ici à peu d'années tous ces objets seront d'une grande ressource au pays.

D'ailleurs, il faut peu de soins pour faire prospérer ces riches pépinières ; elles viennent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes ; la nature et la bonté du climat s'empressent d'en faire tous les frais. Jusqu'ici les planteurs se sont peu occupés du choix

(1) Les Américains qui viennent en assez grande quantité à Cayenne y apportent des farines, morues et viandes salées, et prennent des mélasses en retour ; mais ils retirent de préférence, et le plus qu'ils peuvent, l'argent de la colonie, ce qui fait beaucoup de tort au pays. Le système monétaire, depuis M. de Laussat, est le même qu'en France.

(2) Le magnoc est une racine farineuse de la forme de notre carotte, mais plus grosse : on la réduit en poudre après l'avoir pelée, et on en exprime le suc, qui est un poison subtil ; cette farine, qui est très-blanche, sert à faire, sans beaucoup de préparation et sans eau, un pain qu'on nomme *cassave*, dont les nègres se nourrissent ; beaucoup d'habitans le préfèrent au pain ordinaire.

(3) Quelques-uns de ces produits sont indigènes.

des terres, des engrais, de la taille et de la greffe, et l'on sait cependant combien il est utile d'assortir les objets de culture avec la qualité du sol ; aussi voit-on que les plantes apportées d'Europe, malgré tous les moyens que l'on emploie pour leur conservation, y dégénèrent, ainsi que les divers animaux de nos climats.

Il serait donc à désirer que les habitans les moins aisés s'occupassent particulièrement de la culture des épiceries ci-dessus désignées ; ils y trouveraient d'ailleurs, à très-peu de frais, des ressources toujours nouvelles ; mais il manque généralement des moyens de communication pour l'intérieur ; des routes, et notamment des canaux, seraient très-nécessaires pour faciliter l'exploitation des terres et des forêts.

On se plaint de ce que les sucres de Cayenne sont plus gras et moins grenés que ceux de la Martinique, et c'est avec raison ; mais il faut s'en prendre moins au sol qu'à la fabrication, et plus encore au besoin que beaucoup d'habitans ont de se défaire promptement de leurs récoltes.

A peine le sucre est-il en futaille, qu'on s'empresse de l'enlever, et de le charger sur les navires qui partent continuellement pour l'Europe : à leur arrivée en France ils éprouvent naturellement un déchet de deux et trois quintaux par futaille ; quelques-uns de nos raffineurs lui donnent cependant la préférence.

Quant au café, il n'a pas tout-à-fait le coup-

d'œil de celui qu'on tire de la Guadeloupe ; mais il est plus délicat, et les connaisseurs lui trouvent une très-grande supériorité.

Cayenne, au reste, a été la première colonie Française qui s'est livrée à la culture du café ; les premiers plants y furent apportés de Surinam en 1716.

Le girofle que produit cette île, est bien supérieur à celui de l'Inde ; il se vend sur nos marchés 10 et 15 fr. de plus par quintal. Quant au poivre, sa culture n'est pas encore très-importante, mais on doit espérer qu'elle le deviendra bientôt, attendu que sa qualité est reconnue supérieure à celle du poivre de l'Inde.

Il est généralement reconnu que le coton l'emporte en qualité sur celui de nos autres colonies, et rivalise avec ceux de Fernambourg. Si toutes les terres propres à cette culture étaient défrichées, elles fourniraient et au-delà les cotons nécessaires aux besoins de nos filatures. Un carré de bonne terre produit de 7 à 800 livres coton [le carré est de 50 toises] ; celui qui provient des terres hautes est plus beau que celui des terres basses, mais ce dernier rapporte beaucoup plus ; il en est de même de presque tous les produits qui se cultivent à Cayenne (1). La récolte de 1824, qui eût pu se

(1) M. Malouet, ex-ministre de la marine, qui fut intendant et ordonnateur de la colonie en 1777 et 1778, rendit de très-grands services au pays, en apprenant aux habitans la culture des terres

monter au moins à quatre cents milliers, a été presque entièrement détruite par les pucerons. Cette sorte d'insecte s'est attachée en si grande quantité aux pieds des cotonniers, qu'ils en ont été étouffés. Il est à remarquer que c'est la première fois que cette plante a éprouvé un si grand ravage. On dit même que ces pucerons ont commencé à attaquer les rocouyers. Il serait d'une nécessité absolue que nos sociétés savantes d'agriculture s'occupassent de chercher et d'indiquer le moyen de garantir la colonie de ce fléau, dont la propagation finirait indubitablement par occasioner la perte totale des cotonniers.

Une preuve bien convaincante de la supériorité des produits en coton sur ceux du Sénégal, c'est qu'il y a peu de temps, il fut présenté pour essai au moulin à manège de M. Tonat, *quartier Macouria*, cent livres en grains de ces derniers, qui ne produisirent que dix-huit livres de laine, tandis qu'une même quantité de grains du pays rendit trente livres. Il est bon d'observer que ces moulins sont aussi simples qu'ingénieux, et économisent 95 travailleurs sur 100, comparativement à l'ancien système de battre; et ceux des habitans à

basses dont on n'avait su encore tirer aucun parti: à cet effet, M. Malouet se rendit peu de mois après son arrivée à Surinam, pour s'instruire par lui-même de ce genre de culture; à son retour il s'attacha un ingénieur hollandais, M. Guisan, qui l'aida puissamment dans ses entreprises.

qui les localités permettraient d'établir une chute d'eau, pourraient se passer des mules qui font mouvoir la machine : aussi ne saurait-on assez engager les habitans à construire de ces moulins, afin d'économiser des bras très-précieux (1). L'abondance des bois faciliterait l'application des machines à vapeur, dont les habitations sucrières retireraient particulièrement une grande utilité.

Je n'entrerai pas dans les mêmes détails sur tous les autres produits que j'ai indiqués; mais en terminant ces Observations, je dirai que, toute proportion gardée quant à la culture et à la quantité de bras occupés, entre Cayenne, la Martinique et la Guadeloupe, la balance des exportations est en faveur de Cayenne, ce qui prouve la supériorité de son terroir et de son climat.

Un objet aussi intéressant pour le moins par son importance et sa rareté dans nos colonies d'Amérique, mais dont l'habitant, faute de moyens, n'a pu s'occuper que très-imparfaitement, c'est la riche et précieuse exploitation de ces immenses forêts qui couvrent la Guyanne, et dont les arbres détruits seulement par les siècles n'ont jamais senti les coups de la coignée. Ces forêts vierges

(1) On doit pourtant observer dans l'intérêt des propriétaires de ces moulins, que plusieurs filateurs se plaignent que les cotons qui y ont été passés sont plus déchirés que les autres, ce qui doit nécessairement provenir *des cardes*; mais il doit être facile d'obvier à cet inconvénient, en leur donnant moins de force.

présentent au commerce et au gouvernement les avantages les plus grands.

En 1798, M. Lescalier, qui avait été précédemment ordonnateur à Cayenne, et qui montra toujours tant de zèle pour la prospérité de la Guyanne, publia un ouvrage sur les ressources qu'offre le pays, et sur le mode qu'il faudrait adopter pour l'administrer avec avantage.

Cet écrit malheureusement peu connu renferme, entre autres choses utiles, des réflexions aussi lumineuses qu'étendues sur les bois de construction qu'on pourrait tirer de Cayenne, et sur leur emploi. Ces observations ont été répétées depuis par un grand nombre de voyageurs qui tous ont été frappés de la beauté de ces forêts, et surtout de la négligence inconcevable que l'on met à en tirer parti; cependant le gouvernement confia en 1820 à M. Dumontil, officier du génie maritime, la mission d'aller vérifier et explorer les forêts qui bordent les rivières de la colonie.

Ce brave officier s'acquitta avec beaucoup de zèle d'un emploi aussi honorable que périlleux (1), et le résumé de ses observations n'a rien laissé à désirer au gouvernement, qui par suite a indiqué *la Mana* comme devant être le point central des exploitations pour lesquelles on a déjà voulu établir, *et à grands frais*, deux ou trois ché-

(1) Il perdit un œil par suite de beaucoup de fatigues et de bivouacs dans les forêts.

tives colonies dont les travaux n'ont encore amené que de *faibles résultats*.

Il est à craindre que faute d'une bonne direction le gouvernement n'atteigne pas le but qu'il s'était proposé, et le découragement qui en résulterait deviendrait funeste non seulement à Cayenne, mais encore à nos établissemens des Antilles : *qu'on se rappelle ce qu'a coûté d'hommes et d'argent la trop malheureuse expédition de Kourou en 1663* (1). D'après l'opinion générale et les renseignemens pris avec soin sur les lieux, les colonies envoyées de France ne peuvent nullement convenir à ces exploitations.

M. Dumontil, en terminant son rapport, a indiqué les véritables et seuls moyens qui manquent à la colonie pour l'exploitation de ces riches forêts.

Il existe dans le pays un arbre très-curieux qu'on nomme *l'Arcaba*, dont les racines adhérentes à la tige s'élèvent de 10 à 15 pieds au-dessus du sol, en forme d'accore, et laissent entr'elles des cavités à contenir plusieurs personnes; quelquefois 6, 8 et jusqu'à 10 de ces racines étayent le tronc : j'en ai observé un, au petit Cayenne, d'une dimension gigantesque.

On a établi près de la ville un jardin dit des

(1) Il serait à désirer que S. Ex. le Ministre de la Marine se renseignât toujours, avant de former ou d'accepter de nouveaux projets d'établissement, au Comité consultatif de la colonie, établi par Ordonnance royale en Novembre 1819.

Plantes, mais qui n'est pas, il s'en faut, ce qu'il pourrait être : la position d'une partie de son terrain étant trop basse, elle se trouve souvent submergée par les grandes marées ; à peu de frais on pourrait obvier à cet inconvénient (1).

De tout temps on a représenté Cayenne comme la colonie la plus insalubre et la plus dangereuse pour la santé des Européens ; mais ce pays ne diffère en rien de nos établissemens aux Antilles, qui dans l'origine ont été en effet très-funestes aux étrangers ; *Alors* et depuis le séjour de M. de Laussat et de Millius [ce dernier jouit à juste titre de l'estime et de la confiance générale des habitans], Cayenne n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans. Les desséchemens qu'on y a exécutés, et les améliorations annuelles qui s'y font, contribuent à rendre cette résidence plus salubre que la Martinique et la Guadeloupe.

Malheureusement les efforts du dernier gouverneur ne sont que très-lentement secondés par le gouvernement, qui ne semble porter qu'un intérêt secondaire à cette colonie, à laquelle on pourrait cependant donner le surnom *de terre de promesse*.

Voici une preuve bien frappante de la supériorité de son climat sur celui de la Martinique et de la Guadeloupe ; je ne parlerai pas de celui du Sé-

(1) A Saint-Pierre la Martinique il en existe un très-curieux, bien tenu, et qui laisse peu à désirer ; la direction en est confiée à M. Le Grand, membre de plusieurs sociétés d'agriculture.

négal, colonie ruineuse en hommes et en argent. La mortalité parmi les hommes qui forment la garnison de Cayenne, n'a été depuis quelques années que de trois à quatre sur cent au maximum, tandis que celle des deux autres îles a toujours été de dix à douze au minimum.

D'après cet état comparatif, il serait bien à désirer que notre gouvernement, autant dans l'intérêt de l'humanité que dans celui de Cayenne en particulier, fixât ses regards sur ce point pour y établir le dépôt des garnisons nécessaires à la protection des Antilles. Après un an ou deux de séjour à Cayenne, ces hommes se trouveraient acclimatés, ce qui épargnerait des transports et des renouvellemens de troupes dans les garnisons. D'un autre côté, le gouvernement, la colonie et le soldat lui-même en retireraient de très-grands bénéfices; la population de la colonie s'accroît; et comme il se trouve toujours parmi les militaires une grande quantité d'artisans de plusieurs classes, ils répandraient l'industrie parmi les colons, etc.

Je regrette que le temps ne me permette pas d'entrer dans le détail de tous les grands avantages qui résulteraient d'un pareil système; mais je citerai l'Angleterre, dont le gouvernement envoie d'abord une grande partie des troupes qu'il destine à la garde de ses immenses propriétés dans l'Inde, au Cap de Bonne-Espérance, d'où, après les y avoir acclimatées pendant un ou deux ans, il les dirige vers ses divers comptoirs.

Pourquoi, par suite de cet esprit philanthropique qui nous distingue des autres nations, n'imiterions-nous pas nos voisins dans celles de leurs institutions dont les avantages sont reconnus?

Je reviens à Cayenne, principal objet de mes observations.

Depuis plusieurs années, la fièvre jaune, ce fléau destructeur de l'Amérique, a cessé d'y exercer ses ravages. Depuis peu de temps on a commencé à construire un hôpital, des casernes, un pont ou embarcadère pour le chargement et le déchargement des navires [il reste très-peu de choses à faire pour l'achever] (1), des magasins, un palais de justice, une église [l'office divin se célèbre dans une grange]. Tous ces établissemens plus ou moins nécessaires ne s'achèvent pas; les travaux sont dans l'inaction la plus complète, et toutes ces nouvelles entreprises dépérissent rapidement par l'ardeur du soleil qui succède aux pluies très-fréquentes.

D'après ce petit aperçu, on voit combien Cayenne est, proportion gardée, au-dessus de nos autres colonies, mais particulièrement de celle du *Sénégal*, dont nous ne pouvons de très-long-

(1) Cet embarcadère est d'une utilité d'autant plus grande, qu'il est absolument impossible que les plus petites embarcations communiquent au quai à marée basse; il existe de plus dans le port quelques vieilles carcasses de navires qui gênent beaucoup le mouillage, et qui sont très-dangereuses la nuit.

temps retirer de grands produits, si ce n'est la gomme. Cependant, depuis l'heureuse époque du système qui nous régit, jusqu'à ce jour, le Sénégal et la Gorée, objets d'une prédilection constante, ont coûté à la France des millions, dont une petite fraction eût été plus utilement employée à l'amélioration de la Guyanne.

Indépendamment de tous les produits ci-dessus indiqués, M. Leblont, médecin naturaliste, qui fut commissionné par Louis XVI pour aller faire la recherche du quinquina dans la Guyanne, dit, dans la description qu'il fait de cette belle contrée : « Les mines de fer abondent dans la Guyanne française plus qu'en aucune autre contrée du globe ; » puis il ajoute : « Les plus riches dépôts des mines limoneuses se trouvent dans les montagnes de la Gabrielle, dont elles forment le massif. » Le Gouvernement forma, en conséquence, en 1787 le projet d'y établir des forges ; mais les grands événemens révolutionnaires qui survinrent peu après, firent renvoyer à une époque plus heureuse la formation des usines projetées (1).

On a lu dernièrement aux colonies, dans un journal de Paris, un pompeux éloge des produits récoltés au Sénégal ; en voici un extrait : « Déjà on

(1) L'ouvrage de M. Leblont, qui doit nécessairement intéresser les personnes qui veulent connaître avec plus de détails la colonie de Cayenne, se trouve à Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazarine n.º 30 (édition de 1824).

cultive en abondance dans le pays des fruits qui n'y étaient pas encore connus, tels que *la vigne, l'olivier, l'amandier, le figuier, le cerisier, le pêcher, l'abricotier, le pommier, le poirier, etc.*

Ces cultures n'étant en partie que très-secondaires, il serait certainement plus utile à la métropole qu'il ne s'y exploitât que peu ou point de ces produits. A la Guyanne française, au contraire, les plantes les plus riches, envoyées d'Afrique et de l'Inde, acquièrent le développement le plus heureux, et leurs productions servent, non au luxe et aux jouissances des colons, mais, ce qui est bien plus important, aux exportations du commerce. Ces précieuses pépinières orientales devront contribuer puissamment un jour à élever au point d'une opulence prodigieuse la Guyanne française.

Il est reconnu que le thé peut s'y naturaliser. Quant à l'indigo, l'expérience a prouvé qu'il y réussit parfaitement; mais, faute de moyens, il est impossible aux habitans de s'occuper de toutes les cultures qu'offre la Guyanne. Nous devons donc faire des vœux pour que le gouvernement, mieux éclairé sur ses véritables intérêts, nous mette dans le cas de cesser d'être tributaires des étrangers.

Quelques quartiers de la Guyanne offrent encore aux colons, par de gras paturages, une nouvelle branche d'industrie; elle consisterait à élever des troupeaux de bœufs, et à former des haras de chevaux et de mulets, comme font les Espagnols. Cette branche de commerce serait extrêmement avan-

tageuse aux Antilles, surtout en raison de leur proximité : 6 ou 8 jours *au plus* suffisent pour la traversée. Par suite de la facilité de ces communications, on pourrait aussi établir à Cayenne des moulins à scie, et faire un commerce de planches très-lucratif avec la Martinique et la Guadeloupe, où les Américains viennent apporter ces articles.

Les Cayennais payent à un très-haut prix, à raison du fret, la brique et la chaux, tandis qu'il serait très-facile d'établir des ateliers de ces divers objets, et d'en faire aussi une branche d'exportation.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les ressources immenses que présente cette belle colonie ; et quoiqu'elle ait déjà beaucoup gagné sous le rapport de l'agriculture, depuis quelques années, on peut la considérer comme encore dans l'enfance. On doit vivement désirer que le négociant et le capitaliste, à qui ses riches contrées présentent un vaste champ d'exploitation, favorisés et secondés par le gouvernement, établissent à la Guyanne française un comptoir d'escompte, ou une banque hypothécaire, qui, en assurant aux prêteurs un bénéfice honnête et de justes garanties, éteindrait enfin ces prêts usuraires à 1 1/2, 2 et 3 p. % par mois, auxquels l'habitant a malheureusement trop souvent besoin de se plier. Avec *deux millions* à répartir par souscription dans nos principales villes maritimes, Cayenne en peu de temps doublerait ses produits.

Si j'ai exprimé plus haut les regrets et la surprise que j'éprouve en voyant que le gouverne-

ment néglige les établissemens de la Guyanne française, qui peut cependant devenir un jour une de ses plus fortunées colonies, je dois dire que j'ai vu avec un orgueil national qu'il n'en est pas de même à la Martinique et à la Guadeloupe, où l'on s'occupe à reconstruire ou à créer de beaux établissemens qui présentent déjà la plus grande utilité. Au Fort-Royal on fait de belles casernes et de grands magasins qui seront bientôt terminés. L'arsenal est bien tenu; il paraîtrait, d'après les dispositions qui se font de ce côté, que ce point va devenir un port militaire. La force navale y est toujours de dix à douze bâtimens de diverses grandeurs. A St.-Pierre, un hôpital neuf et bien bâti va remplacer, d'ici à peu de mois, un hôpital vieux et incommode; il en a été également construit un depuis peu à la Basse-Terre (Guadeloupe), sur un superbe emplacement, et dans une agréable position ayant vue sur la mer. Il se bâtit aussi sur le même point de belles casernes. A la Pointe-à-Pître, pays très-malsain, et où la fièvre jaune est presque permanente, l'hôpital n'est ni assez grand ni assez comode; il est cependant très-bien situé, à l'extrémité de la ville, et très-bien tenu; mais il y manque des salles pour les convalescens, chose essentielle, surtout dans un pays chaud, insalubre, et où la contagion peut nuire beaucoup au rétablissement. Depuis la restauration, on a bâti dans cette ville une belle église, et le commerce s'occupe depuis quelque temps à y faire établir des quais qui en

rendent l'abord commode. Ce n'est sans doute que momentanément qu'on a suspendu ces travaux, dont l'achèvement contribuerait beaucoup à l'assainissement de la cité et à la beauté du port.

Cette ville est sans contredit la plus jolie des Antilles, et offre aux navires, en toutes saisons, par l'heureuse position de son port, comme à Cayenne, un mouillage à l'abri de tous mauvais temps; mais un objet de grande nécessité y manque, c'est l'eau: aussi a-t-on grand soin de recueillir les eaux pluviales qui ne peuvent suffire lors des sécheresses (1). Depuis long-temps il est question de faire construire un aqueduc; mais le gouvernement n'ayant pu s'occuper encore de cette entreprise, il serait à désirer qu'il voulût, dans l'intérêt de cette importante ville, accepter l'offre plusieurs fois répétée par des compagnies, d'en faire les avances. Il manque également dans la ville des bains publics; une douzaine de baignoires en bois, établies dans une maison aussi mal-propre qu'incommode, invitent peu les gens à se baigner (2).

(1) Les navires du commerce sont obligés d'envoyer leurs embarcations à plusieurs lieues de là faire leur eau; ceux de l'état la font à la Basse-Terre, où elle est aussi abondante que délicate.

(2) A Saint-Pierre il y a des bains publics à l'instar de ceux de France; les baignoires y sont de beau marbre blanc.

RÉSUMÉ.

La Guyanne française semble réunir toutes les conditions qui doivent un jour la rendre la plus importante de nos colonies : dans son fertile terroir, non seulement toutes les productions des Antilles sont cultivées avec succès, mais encore une infinité de celles des Indes-Orientales est en plein rapport, et celles qui n'y sont que récemment transplantées n'attendent que la main industrielle du colon pour donner les plus heureux résultats. En un mot, la Guyanne semble la patrie de toutes les productions des deux Indes, et cette terre de promesse dit au cultivateur : *sème, et enrichis-toi*. De nombreuses rivières arrosent des rives fécondes, et serviront un jour à la facilité des transports et à l'économique activité des usines.

Sa position, et celle de Cayenne en particulier, offre les avantages les plus grands. Un port commode et sûr, un climat exempt à la fois du fléau terrible connu sous le nom d'ouragan des Antilles, et du fléau, plus terrible encore, appelé fièvre jaune. Les relevés les plus récents ne permettent plus de douter que nos colonies occidentales les plus saines sont bien loin d'offrir une salubrité égale à celle de Cayenne. Ainsi, le gouvernement, sous le rapport de la philanthropie, ne saurait établir le dépôt des troupes destinées au service des Antilles sur un point plus favorable.

Ces avantages et beaucoup d'autres, objet de la jalousie et de l'envie de nos voisins, sont cependant bien loin d'être appréciés ou seulement connus en France. On pourrait, surtout, appeler l'attention du gouvernement sur ces immenses forêts vierges qui n'attendent que des bras pour fournir avec abondance d'excellent bois de construction; sur les mines de fer d'une exploitation facile; sur les bestiaux nécessaires à la culture des Antilles, que peut naturellement fournir la Guyanne, et qui ne demanderaient qu'un peu d'encouragement pour devenir l'objet d'un commerce d'autant plus profitable, que nous cesserions d'être tributaires de l'Amérique méridionale.

La prospérité de la Guyanne ouvrirait à la mère-patrie une source inépuisable de richesses, en même-temps qu'elle créerait une société de colons fortunés, et un point bien intéressant pour former des marins. Pour avancer ce moment désirable, le gouvernement aurait à s'occuper de la facilité des communications intérieures, de l'encouragement de la culture, qui demande des observations attentives et suivies, et qui perfectionnée aurait des résultats doubles pour les quantités, et bien supérieurs en certaines parties pour les qualités. Ainsi le choix du sol et une fabrication plus éclairée assureraient, notamment pour les sucres, de grandes améliorations.

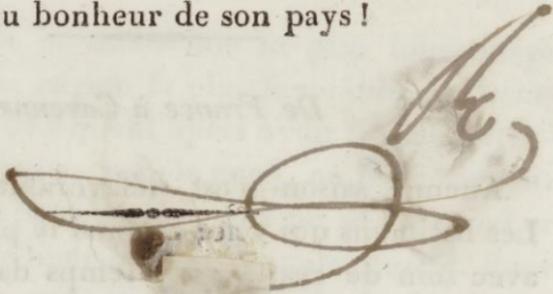
La concession bien entendue, aux habitans les moins aisés, des immenses terrains encore incultes,

hâterait la splendeur de la Guyanne ; la caisse d'es-compte (ou hypothécaire) dont j'ai déjà parlé, serait surtout très-utile à ces nouveaux cultivateurs. Au reste, les bénéfices certains qu'ils retireraient de leurs travaux, ne laisseraient aucune chance de perte à cette caisse nantie déjà du sol.

Enfin, un des sûrs moyens d'amener Cayenne au plus haut degré de perfection (dans un moment, surtout, où l'Amérique ~~septentrionale~~ *Meridionale* présente les chances les plus favorables au commerce), ce serait la *franchise de son port*, dont l'heureuse position permet qu'il devienne l'entrepôt général des marchandises de tout pays. Il offrirait particulièrement à la France un débouché facile de ses produits, tant agricoles que manufacturiers : on objectera peut-être la perte de quelques cent mille francs pour le trésor, dans la privation des droits d'entrée et de sortie ; mais, d'un autre côté, les avantages qui en résulteraient pour le commerce, et ceux que le gouvernement en retirerait lui-même par une bien plus grande quantité d'importations, le dédommagerait amplement de la privation temporaire des revenus qu'il tire de la chétive douane de Cayenne, dont les frais absorbent une partie. Du reste, ce système de franchise que suivent quelques colonies, a prouvé combien il est préférable pour tous ; il le serait d'autant plus pour Cayenne, qu'en faisant connaître sa richesse territoriale, il appellerait une nouvelle population, de nombreux capitaux, et un accroissement prodigieux d'industrie.

En terminant ces notes et observations, j'apprends que le gouvernement a accordé une prime d'encouragement de 100,000 fr. en faveur de l'agriculture, et une allocation de 200,000 fr., destinées aux travaux publics confiés à un ingénieur des ponts et chaussées (M. Marcellin, que ses connaissances et ses qualités personnelles devront rendre sous tous les rapports très-précieux au pays). Ces allocations sont un heureux présage.

Qu'il soit donc permis à un simple citoyen de joindre ses vœux à ceux d'une masse de Français si intéressante, et de s'efforcer, autant qu'il est en lui, de contribuer au bonheur de son pays !



GUIDE

POUR LA NAVIGATION DE LA GUYANNE FRANÇAISE ,

*D'après les observations nautiques de la goëlette
du Roi la Provençale, dans sa croisière de
Juillet et Août 1822, rédigées par son com-
mandant M. Bonnefoux, lieutenant de vaisseau.*

De France à Cayenne.

Aucune saison n'est défavorable à ce voyage. Les bâtimens qui tiennent mal le plus près évitent avec soin de rester long-temps dans le *Golfe de Gascogne*, et par conséquent ne cherchent pas à prendre connaissance du *Cap Ortegal* ou du *Cap Finistère*, malgré l'avantage qu'il peut y avoir à mieux diriger sa route pour doubler *Madère*, les rochers avoisinans et les *Canaries*. Dans tous les cas, on passe à peu de distance de *Madère*, et comme à la hauteur du *Détroit de Gibraltar* les courans portent à l'est, je crois convenable de chercher à passer dans l'est de cette île : il pourrait en effet arriver qu'en voulant prendre sa route par l'ouest, ces courans portâssent le bâtiment dessus,

danger qu'on évite en passant le côté de l'est. Quoiqu'il en soit, on use de quelque surveillance en coupant ces parallèles. On fait route alors pour doubler les îles *Canaries*, de vingt-cinq lieues dans l'ouest, ou même pour reconnaître l'île de *Palme*, afin d'avoir un nouveau point de partance. Les vents alizés règnent quelquefois depuis la hauteur de *Madère*; et les courans commencent à porter vers l'ouest (en prenant pourtant un peu du nord ou un peu du sud), avec une telle force, qu'en dix-huit jours de traversée de *Ténériffé* à *Cayenne* nous avons trouvé l'estime en retard de 84 lieues en longitude.

Alors il faut se maintenir le plus long-temps possible dans la région la plus favorable des vents alizés, et par conséquent après avoir franchi directement leurs limites vers le nord, où ils éprouvent par fois des variations, on doit ne se rapprocher des calmes de la ligne que très-angulairement. Pour y parvenir, on coupera le parallèle de l'île *Saint-Antoine* [du Cap-Vert], à cent lieues dans l'ouest de cette île, dont on se garantit par ce moyen, ainsi que de la vigie douteuse de *Malstrerom*; enfin, on coupera le parallèle du 7.^e degré de latitude N. par la longitude estimée de 45^d : il faut alors gouverner au S. O. jusques par les 3.^e de latitude N. et se tenir par cette latitude, ce qui, en raison des courans excités par les eaux de la rivière des *Amazones*, exige que l'on fasse le O. S. O. et même souvent une route plus rapprochée du sud.

A cause de l'influence de la chaleur du continent sur l'air, il est rare que les calmes soient longs en ces parages, quoique très-voisins de l'équateur. Dans tous les cas on peut y mouiller, et l'on a vu des bâtimens y attendre à l'ancre le retour de la brise, par cent brasses de fond : on peut donc commencer dès-lors à sonder, et assez généralement depuis les grands fonds jusqu'à 50 brasses, on peut s'estimer à moitié autant de lieues de terre qu'il y a de brasses obtenues.

Entre les parallèles du 3.^e et du 4.^e degré de latitude, on trouve 45 brasses à 25 lieues de terre, 15 brasses à 10 lieues, et 8 brasses à 5 ou 6 lieues.

Du Cap d'Orange aux îles du Salut, on trouve ensuite 5 et 6 brasses à 3 et 4 lieues de terre, 3 et 4 brasses à 2 et 3 lieues, et 2 brasses à 1 et 2 lieues.

Par 50 brasses et au-dessous, le fond est de sable gris, piqué de noir, mêlé de corail et de vase; plus près de la côte, ce sont partout des vases plus ou moins durs.

Le brassage de 80 brasses est indiqué par un léger changement que l'on remarque dans la couleur des eaux; elles deviennent bientôt blanchâtres, et enfin d'un vert sale et foncé près de la côte.

En se maintenant par 3^d, on prend connaissance de la terre comprise entre le *Cap Nord* et le *Cap d'Orange*; et dès-lors, sans aucun risque, on peut la cotoyer en s'entretenant, la sonde à la main, par un brassage plus fort seulement de 8 ou 10 pieds que le tirant d'eau du navire; cette terre est

plate, unie, bordée d'arbres appelés palétuviers : elle ne peut guère s'apercevoir que de 4 à 5 lieues, et n'offre aucun point de reconnaissance, si ce n'est le *Cap Cachipour*, lequel formant la rive droite de la rivière de ce nom, se détache un peu, par la teinte et la hauteur, de la rive gauche qui est plus éloignée de l'œil. Ce cap est par 3^d 50' de latitude N.

Au loin dans les terres, par un très-beau temps, on peut pourtant du *Cap Cachipour* au *Cap d'Orange* apercevoir quelques hauteurs et montagnes.

Pendant l'hiver, ou depuis Décembre jusques en Juin, les vents régnans sont de l'est au nord. On peut en cette saison moins craindre les courans de la rivière des *Amazones*, et atterrer à la hauteur du *Cap d'Orange*.

Quoiqu'il en soit, le courant du jusant portant au nord-ouest sur cette côte (le flot y porte au S. S. E.) avec une vitesse de 2 à 4 nœuds, suivant les crues d'eau des rivières, et étant toujours plus fort que le flot, il y a peu à louvoyer pour atteindre le *Cap d'Orange*, qui est aussi une terre basse, mais couverte de palétuviers, il faut courir ses bordées le moins au large possible, pour louvoyer en plus belle mer : si la brise est faible, il faut alors mouiller pendant le flot; l'établissement y est à peu près à 5 heures 30 minutes.

De nuit comme de jour, on reconnaît facilement que le *Cap d'Orange* et le plateau de vase qui l'entoure, est doublé par un accroissement

subit de fond à 9, 10, 12 brasses d'eau et au-delà. Mettez alors le cap à l'ouest, s'il y a jusant, et à l'O. N. O. s'il y a flot; vous traverserez ainsi la *baie d'Oyapoc* sans être drossé par les marées de la rivière de ce nom, et prendrez connaissance de la *Montagne d'Argent*, et successivement des autres hauteurs de la Guyanne Française. Reprenez le brassage de 8 ou 10 pieds de plus que votre tirant d'eau; laissez les *connétables* sur tribord; prolongez la côte, en vous dirigeant sur les *Ilots de Bemize*, et arrondissez-les, par en dehors, sur un brassage de 5 pieds plus faible que le précédent, parce que la mer y est belle.

Quand l'*Ilot-la-Mère* est masqué par l'*Ilot-le-Père*, arrondissez encore le *malingre*, en gouvernant successivement à l'O. N. O. O. quart N. O. Ouest, O. quart S. O.; suivez ce dernier air de vent jusqu'à relever le fort de Cayenne, au sud et même au sud-quart S. E. Si le vent est bon, gouvernez alors sur le fort; mais quand le *malingre* se montre dans l'alignement des *Ilots-Dupont*, laissez venir au S. S. O. demi O. pour les roches l'Aimable et Maillard. On court sur cet air de vent jusqu'à bien découvrir le *magasin-général*, qui est situé sous le fort, dans la partie rentrante de la terre. Alors tout est doublé, ou peut gouverner sur les navires et aller mouiller en rade. Tous les îlots et points que nous venons de nommer sont très-faciles à bien reconnaître à l'inspection des cartes; nous tâcherons d'ailleurs de les désigner plus particulièrement par la suite.

En rade de Cayenne, on trouve 13 et 14 pieds d'eau sur un fond de vase très-molle; les bâtimens de 15 et 16 pieds de tirant d'eau y mouillent sans inconvénient; mais comme ils échouent de basse-mer, ils se mettent à quatre amarres à cause de l'évitage.

Latitude du fort de Cayenne.....	4° 55' N.
Longitude.....	54° 33' O.
Variation.....	3° 00' N. E.

On peut encore se servir des remarques suivantes : placez-vous dans l'est de la *montagne de Macouria*, gouvernez dessus, et quand le milieu de la *montagne de Matouri* reste au sud, mettez le cap dessus jusqu'à découvrir le *magasin-général*; venez alors sur babord pour mouiller en rade. Si l'on reconnaît *Macouria* de jour, on peut aussi, comme l'a fait une fois la *Provençale*, prendre le mouillage en rade, de nuit, sans pilote, et en se dirigeant sur *Matouri*, qui paraît presque toujours.

Les bâtimens qui attendent le pilote à l'ancre, mouillent ordinairement en relevant, suivant leur tirant d'eau, l'*Enfant Perdu* de l'Ouest au O., et le fort de Cayenne du S. S. O. au Sud quart S. O.

Les airs de vent indiqués sont toujours corrigés de la variation, et les brassiages réduits à l'heure de la basse-mer.

Marées et Courans.

De *Cayenne aux Iles du Salut et au Cap d'Orange*, les flots portent à l'Ouest et le jusant au N. O., avec



une vitesse moyenne de deux nœuds : il faut y ajouter ou ôter un demi-nœud et même un nœud, suivant la force de la marée, celle du vent, ainsi que la direction de celui-ci. Cependant, vers l'embouchure des rivières la direction des courans participe davantage de celle de ces embouchures. Les marées se font sentir jusqu'à 7 et 8 lieues de la côte, après quoi les courans généraux portent constamment à l'O. N. O. Le marnage moyen de la marée est de 8 pieds : pour les grandes marées il faut ajouter un pied et demi; pour les petites, il faut en retrancher autant.

Quoiqu'il paraisse surprenant que la direction du jusant (N. O.) soit peu opposée à celle du flot (l'Ouest), cependant je crois qu'on peut en rendre raison de la manière suivante : d'après le gisement de la côte, le flot devrait porter à terre ou au S. S. O. et le jusant au large ou au N. N. E. ; mais la vitesse de ces marées doit se combiner avec celle des courans généraux qui viennent de très-loin s'écouler le long de cette côte, où leur direction devrait être parallèle à son gisement, et, par conséquent, être l'O. N. O. ; or, en raison des différences de vitesse des courans généraux et de ceux des marées, il doit en résulter des directions intermédiaires qui se rapprochent le plus de celles des courans les plus forts, et c'est ce que donne l'Ouest pour le flot, et le N. O. pour le jusant.

FIN.

